

La poste militaire en Algérie — 1830-1967

Après la suppression, en 1835, du service « Trésor et Poste » qui avait accompagné l'« Armée expéditionnaire d'Afrique » et des estampilles qui avaient frappé la correspondance au départ de ce nouveau territoire (v. L'Algérien n° 10), l'Algérie n'a jamais été déclarée « théâtre opérationnel » et de ce fait il n'a jamais existé un service officiel de poste militaire pendant plus d'un siècle.

Cependant ses troupes ont toujours participé, non seulement aux opérations menées sur son territoire pour consolider et élargir la conquête, mais également à toutes celles que la France a été conduite à mener dans d'autres pays.

Dans une première partie seront présentées les oblitérations utilisées au cours de ces diverses interventions et dans une deuxième celles utilisées lorsque l'Algérie a été entraînée directement dans des opérations de guerre.

1^{re} PARTIE

Le premier cachet à date utilisé par la Poste militaire est apparu lors des troubles en Kabylie entre 1857 et 1860 ; il s'agissait d'une région encore insoumise et où l'Administration n'était pas encore présente. Le courrier expédié par les troupes en opération ne pouvait donc être traité que par l'Armée d'où le cachet suivant :



Une deuxième intervention couvre une période bien plus importante dans le temps et dans l'espace : celle de la pénétration du Sahara.

La France, enfin convaincue qu'elle n'aurait pas pu conserver l'Algérie en limitant sa présence à la seule région côtière, allait pousser sa conquête vers le sud et y installer son Administration à la suite de son Armée, ainsi Biskra, occupée en 1844 voyait son bureau de poste civile créé en 1852,

à Laghouat les deux dates sont respectivement 1852 et 1857, à Ouargla et Touggourt 1854 et 1882, à El Goléa 1873 et 1891 alors qu'à Ghardaia cette création a lieu en même temps que son occupation en 1882 et à Ain Sefra en 1894.

Le drapeau français atteignait ainsi les bords du Sahara.

L'immensité du désert commençait à peine à dévoiler ses mystères grâce aux explorations réalisées par certains officiers depuis les années 1850, nous ne rappellerons que la mission dirigée par le lieutenant-colonel Flatters, tué par les Touareg en 1881.

Il fallait attendre la signature de la convention franco-anglaise du 5 août 1890 délimitant les zones d'influence des deux puissances en Afrique du Nord pour que la souveraineté française commence à être réelle et ce malgré l'opposition de certains milieux politiques parisiens.

A partir de 1900, l'avance va se poursuivre vers les régions désertiques du Tidikelt, de la Gourara et de la Saoura parcourues par des tribus nomades.

Le décret du 11 avril de la même année accorde la « franchise postale » aux lettres simples pesant moins de 15 g provenant ou destinées aux « militaires et marins opérant dans le Tidikelt (région d'In Salah) » et exempte des droits postaux les mandats-poste ne dépassant pas 50 F adressés à ces militaires. Le mot « marins » dans un tel texte peut paraître une erreur de la part de son rédacteur et cependant il ne l'est pas puisque lors de la création des Troupes méharistes, en 1890, les bureaucrates avaient songé à faire appel à eux car, à leur avis, ils étaient plus aptes à supporter les nausées provoquées par le mal de mer dû à l'allure des chameaux.

La circulaire d'application précise que les lettres provenant de ces troupes doivent être revêtues de l'attestation du chef de corps ou de détachement certifiant que l'expéditeur fait bien partie de ces troupes en opération pour « qu'elles puissent être frappées du timbre à date spécial Troupes du Tidikelt dont seront pourvus les bureaux algériens chargés de centraliser ces correspondances ».



Ce cachet à date devait, donc, être accompagné par ceux des bureaux ordinaires et par ceux de l'autorité militaire attestant l'origine de l'unité en opération ce qui donne lieu à un ensemble de marques apposées sur ces plis, parfois l'on rencontre d'autres griffes ou inscriptions manuscrites précisant l'origine. Parmi ces griffes signalons « Troupes d'occupation du Touat », « Corps d'occupation du Tidikelt », « Annexe du Touat » et, parmi les inscriptions manuscrites : « Troupes d'occupation de l'Extrême-Sud Oranais » ou « du Haut Guir » ou « de la Saoura », « Colonne d'observation de Figuig », « Troupes du Sud Oranais », « Camp de Duveyrier », etc.

Le décret du 24 mai 1900 étend cet avantage aux troupes opérant dans la Division d'Alger, au-delà de Fort-Miribel et de Fort-Mac-Mahon ainsi que, dans la Division d'Oran, au sud du poste de Djenan ed Dar. Enfin, par décision de la direction de l'exploitation postale, 4^e bureau, parue au *Bulletin mensuel des P.T.T.* n° 8 d'août 1900, cette mesure est étendue aux militaires de la Division d'Oran en opération au sud de Djenien bou Rezg.

Deux autres cachets de franchise postale ont été utilisés par l'autorité militaire pour lesquels nous n'avons trouvé nulle part le texte officiel les ayant autorisés.



Par décision du 24 décembre 1902 la structure administrative du Sahara est ainsi définie : création des « Territoires du Sud » partagés en deux régions : le « Territoire d'Aïn Sefra » couvrant le sud oranais et le « Territoire des Oasis » couvrant le sud algérois et le sud constantinois, les opérations militaires y ont été conduites d'une façon autonome, la situation de leurs frontières étant fort différente.

Ci-après nous donnons les renseignements à notre connaissance sur l'évolution des bureaux de poste en service dans ces deux territoires pendant l'époque de la conquête au cours de laquelle la plupart d'entre eux étaient gérés par du personnel militaire détaché.

a) *Territoire d'Aïn Sefra*



Voici la liste des divers bureaux ouverts pendant cette époque et classés dans l'ordre chronologique de leur création.

— Djenien Bou Rezg - Oran - BPTT juillet 1889 ouverture le 14 juin 1889 - classe Facteur Boîtier Auxiliaire - supprimé ?

— Taghit - Oran - BPTT décembre 1901 ouverture le 16 octobre 1901 - classe Facteur Receveur Auxiliaire Militaire - BPTT septembre 1909 - supprimé le 10 septembre 1909.

— Djenan Ed Dar - Oran - BPTT février 1901 ouverture le 16 septembre 1901 - classe Facteur Receveur Auxiliaire Militaire - BPTT décembre 1903 transféré à Beni Ounif le 16 octobre 1903.

— Timimoun - Oasis sahariennes et Sud Algérien - BPTT juin 1902 ouverture le 1^{er} mai 1902 - classe Facteur Receveur Militaire - Oran élevé Recette en 1909.

— Duveyrier - Oran - BPTT juin 1902 ouverture le 1^{er} mai 1902 - classe Facteur - Receveur Auxiliaire Militaire - BPTT août 1904 supprimé le 15 juillet 1904.

— Beni Ounif - Sud Oranais - BPTT décembre 1903 transféré de Djenan Ed Dar le 16 octobre 1903 dans la même classe - BPTT mai 1904 dénommé Beni Ounif du Figuig - Sud Oranais le 16 avril 1904 - Oran élevé à Recette en 1909.

— Béni Abbès - occupé en 1902 - Extrême-Sud Oranais - BPTT décembre 1903 ouverture le 1^{er} novembre 1903 - classe Facteur Receveur Auxiliaire des Postes.

— Colomb - occupé le 11 novembre 1903 - Extrême-Sud Oranais - BPTT août 1904 ouverture le 1^{er} août 1904 - classe Facteur Receveur Auxiliaire des Postes - Le général Lyautey, commandant ce secteur, avait occupé en réalité l'oasis de Béchar, contrairement aux ordres reçus et dans son rapport avait annoncé la prise de Colomb du nom de l'officier qui avait participé à l'opération - BPTT novembre 1906 dénommé Colomb Béchar - Oran le 1^{er} janvier 1906 et élevé à Recette.

— Adrar - occupé le 30 juillet 1900 - Oasis sahariennes - BPTT mai 1904 ouverture le 1^{er} mai 1904 - classe Recette.

— Ben Zireg - occupé en août 1903 - Sud Oranais - BPTT juin 1905 ouverture le 25 mai 1905 - classe Recette Auxiliaire Rurale des Postes - BPTT avril 1906 supprimé le 12 février 1906.

Au cours de ces années, une espèce d'osmose s'était créée sur la frontière algéro-marocaine, ainsi le général Lyautey décidait l'occupation de Berguent dans le territoire voisin (v. *L'Algérien* n° 12). Le BPTT de mars 1907 publie la décision du 11 septembre 1906 créant un bureau postal qui sera ouvert le 1^{er} mars 1907 - classe Recette Simple Hors Classe - et celui du 12 octobre 1903 qu'il est classé Recette Simple de 3^e Classe et qu'il est rattaché au bureau de la Commune Mixte d'El Aricha - Oran, enfin le BPTT de janvier 1912 publie la décision du 6 décembre 1911 le réintégrant à son pays et le rattachant à la Recette Principale de Tanger.

b) *Territoire des Oasis*

— Fort-Mac-Mahon et Fort-Miribel, construits en 1895, sont dotés de leurs bureaux de poste de la classe Facteur Receveur de l'Etat le 28 décembre 1895 (BPTT janvier 1896) et rattachés à Oran, ils seront supprimés le 1^{er} mai 1902 (BPTT juin 1902).

— In Salah - occupé le 29 décembre 1899 - Sud Algérien - BPTT juin 1902 - ouverture le 1^{er} mai 1902 - classe Facteur Receveur Auxiliaire - ultérieurement le cachet porte en exergue - Oasis Sahariennes.

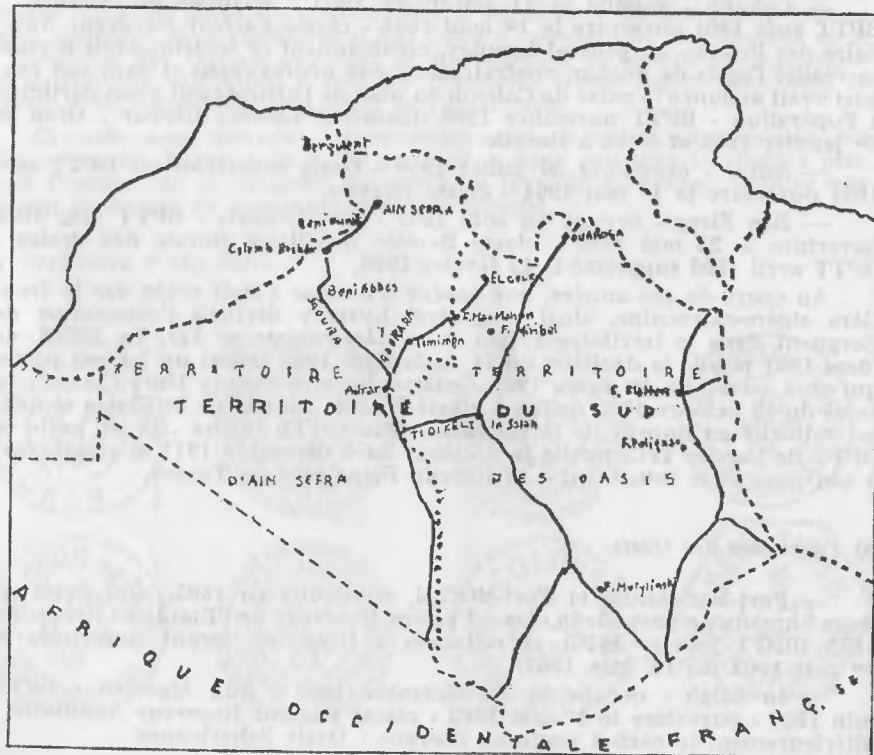


— Aoulef - occupé le 19 mars 1900 - Constantine n'est ouvert que le 1^{er} mars 1911 (BPTT mars 1911) - classe Recette Auxiliaire des Postes à Gestion Gratuite - BPTT septembre 1911 élevé à Recette.

— Djamaa - occupé en 1907 - Constantine - BPTT mars 1910 ouverture 1^{er} mars 1910 - Classe facteur Recepteur des Postes de l'Etat - BPTT février 1912 devient Facteur Recepteur Auxiliaire le 1^{er} février 1912.

— Fort Polignac et Fort Motylinski - Constantine - BPTT mars 1911 - ouverture 16 mars 1911 - classe Recette Auxiliaire des Postes à Gestion Gratuite - deviennent Recettes Auxiliaires Rurales le 1^{er} août de la même année.

Après cette première période de la pénétration française au Sahara d'autres modifications ont été apportées dans l'évolution de ces bureaux et bien d'autres ont été ouverts mais il s'agit alors de décisions prises par la seule administration postale sans aucune ingérence de l'autorité militaire.



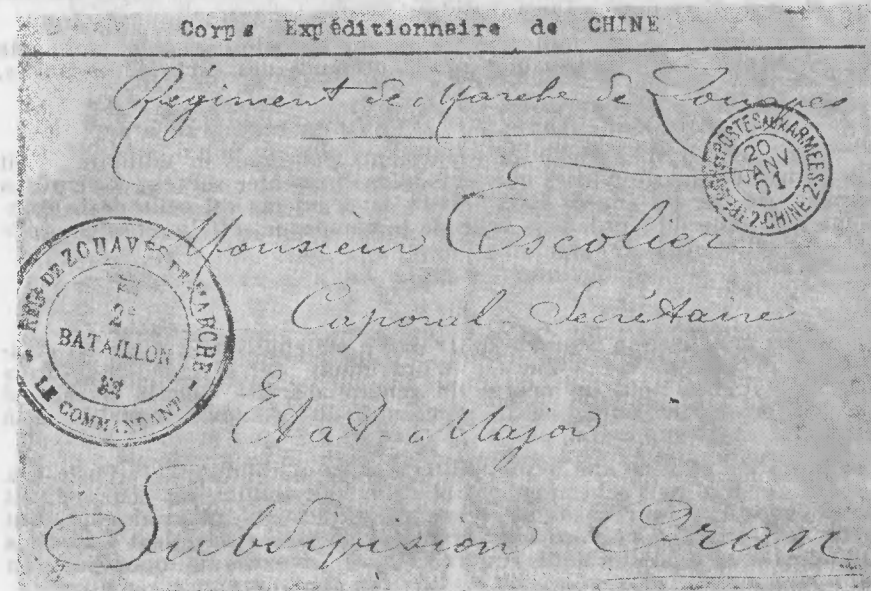
Pénétration française au Sahara — Période 1890-1911

D'autre part, il faut signaler que d'autres bureaux gérés par des militaires ont été créés en Algérie du nord dans des centres peu peuplés, tel est le cas d'Aflou - Oran, de Barika, Bou Hadjar et El Meridji - Constantine en janvier 1893, de Kralfallah et Aïn Sfisifa - Oran en juillet 1884 et de Ras El Ma - Oran en août de la même année.

**

L'histoire de l'Armée d'Afrique n'est plus à écrire car les livres ne manquent pas pour rappeler son héroïsme de la Crimée à Madagascar, de l'Italie au Tonkin sans oublier celle de la Légion étrangère qui lui est propre.

Partout le service postal a accompagné ces troupes mais son histoire est difficile à reconstituer car les documents parvenus à nous sont rares et, dans tout cas, ils se limitent à ceux arrivés en Algérie et parfaitement identifiables. Ci-après est reproduite, à titre d'exemple, une enveloppe expédiée de Chine par un militaire du 2^e bataillon du régiment des Zouaves de marche et destinée à Oran.



Pendant la guerre de 1914-1918, la situation est presque la même, certes de nombreux documents au départ d'Algérie nous sont parvenus comportant les cachets d'unités, d'hôpitaux de la Croix-Rouge mais il ne s'agit pas là de véritables documents de la Poste militaire. En revanche, doivent entrer dans cette catégorie les « Cartes en Franchise - Correspondance des Armées de la République » ainsi que certaines oblitérations telle que « Ouvert par l'autorité militaire - 779 » apposée sur une carte provenant d'Espagne à destination d'Oran et datée du 3 septembre 1918, ou l'autre « Ministère de la Guerre - Contrôle postal Oran » vue sur une carte expédiée de Bou Denib - Maroc du Sud le 15 août 1916 et donc en transit dans ce port.

Une autre catégorie de cachets d'origine militaire sont ceux des camps de prisonniers de guerre tel que « Dépôt de prisonniers - Place de Biskra », y en a-t-il eu d'autres ?

2° PARTIE

a) Guerre du Maroc

La loi du 31 janvier 1921 scinde le service de la trésorerie de celui de la poste et son application ne se réalise qu'à la suite du décret du 5 octobre 1923 et de celui d'application du 12 août 1924, l'ancienne inscription « Trésor et Poste » est remplacée par celle « Poste aux Armées » suivie, dans la plupart des cas, du numéro du secteur postal attribué aux bureaux centraux militaires chargés de l'acheminement du courrier.

Ces nouvelles mesures sont appliquées au Maroc à l'occasion de la campagne contre la révolte du Riff en 1925 ; parmi les S.P. de la série 400 attribués à ce théâtre d'opérations les n° 401, 401 A et 404 appartiennent au secteur de Taza desservi par Oudjda et Oran.

Encore une fois le courrier des troupes d'Algérie engagées dans cette guerre ne peut être reconnu que par la présence des cachets des unités.

b) 1939-1945

Cette période, très riche en événements politiques et militaires, doit être divisée en quatre parties que nous allons présenter successivement : la première couvre les années 1939 à 1942, la deuxième est celle de la campagne d'Afrique du Nord, puis celle de la campagne d'Italie et enfin celle de la libération de la France.

**

Dès la mobilisation générale de 1939 il a été constitué à Alger un commandement chargé du « Théâtre d'opérations en Afrique du Nord » (T.O.A.F.N.) placé sous les ordres du général d'armée Noguès et installé dans les locaux du Petit-Lycée de garçons de Ben Aknoun réquisitionné à cet effet.

Parmi les services qui y sont rattachés il y a celui de la « Poste aux Armées » chargé de l'acheminement et de la distribution du courrier soit par des moyens propres, soit par ceux du service des Transmissions, soit encore par ceux de la Poste civile. Ses attributions s'étendent aux trois territoires d'Afrique du Nord et aux troupes envoyées en opérations en métropole.

Des secteurs postaux sont attribués :

a) A Alger le n° 504 au 19° corps d'armée et au commandement du front tunisien ; le n° 505 au commandement en chef d'Afrique du Nord ; le n° 506 aux éléments d'armée n° 1 d'Afrique.

En réalité il s'agit seulement d'adresses postales servant au tri car aucun cachet à date portant ces numéros n'a jamais existé.

b) aux contingents partis en métropole :

— le n° 15 à la 2° D.I.N.A. (Division d'infanterie nord-africaine) ;

— le n° 19 à la 6° D.I.N.A. ;

— le n° 99 à la 7° D.I.N.A. ;

— le n° 130 à la 3° D.I.N.A. ;

— le n° 139 à la 5° D.I.N.A. ;

— le n° 244 à la 1° D.I.N.A. ;

— le n° 246 à la 4° D.I.N.A.

Pour les troupes stationnées en Algérie, il n'y a pas eu de secteur postal la franchise militaire étant justifiée par le cachet de l'unité.

Deux séries de cartes en F.M. ont été distribuées à ces troupes : l'une officielle, éditée par Photo-Africaine, représentant des vues et des scènes locales, l'autre privée offerte par l'Aspirine Usine du Rhône intitulée : « Pages de gloire » parmi lesquelles on trouve celles en souvenir du 3° régiment de Zouaves, du 3° régiment de Spahis, du 1^{er} régiment de Chasseurs d'Afrique et du 1^{er} régiment de Zouaves.

Après juin 1940 aux cachets des unités pour certifier la franchise postale se sont ajoutés ceux des Chantiers de Jeunesse.

**

L'opération Torch, effectuée le 8 novembre 1942 sur les mêmes plages que celles occupées par le général de Bourmont plus d'un siècle avant, allait ouvrir une nouvelle ère pour la Poste aux Armées.

Les conjurés qui avaient préparé l'opération étaient conscients que les services postaux devaient être parmi les principaux points névralgiques à occuper d'où l'action menée contre la Grande Poste d'Alger dans la nuit du 7 au 8 et qui devait être à l'origine de la mort du lieutenant Pillafont.

Le lendemain, le gouverneur général Châtel, arrivant de France à Constantine, confirmait les ordres donnés par cette préfecture de suspendre toute communication avec Alger, ordre qui avait été transgressé par le personnel qui, par contre, les avait maintenues au profit des Alliés et qui se trouvait, dès lors, en première ligne dans le combat qui allait reprendre.

Le 23, l'inspecteur général des Postes en Algérie adressait un message à tous les directeurs pour qu'ils n'opposent aucun obstacle aux opérations et même les facilitent.

En même temps, les Chantiers de Jeunesse constituaient un corps franc de 3 000 hommes qui allait s'intégrer dans les forces anglaises en opération sur la zone côtière en direction de la Tunisie et de ce fait son courrier était acheminé par le Post Office.

De son côté le général Koeltz, commandant le 19° corps d'armée, décidait de participer aux opérations engagées par les Alliés et, le 2 décembre, mettait sur pied le Détachement de l'Armée française (D.A.F.), sous les ordres du général Juin, formé par la Division de marche d'Alger

(9^e régiment de Tirailleurs algériens et 2^e Chasseurs d'Afrique), celle de Constantine commandée par le général Welwert, qui sautera sur une mine le 10 avril 1843 et sera remplacé par le général de Monsabert, et une brigade légère mécanisée.

Successivement la D.A.F. était renforcée par le groupement Carpentier (7^e régiment de Tirailleurs marocains, 1^{er} groupe de Tabors, 3^e régiment de Tirailleurs algériens, 4^e régiment de Tirailleurs tunisiens, deux groupes de 75 et une batterie antichars) dénommé Division de marche du Maroc et puis encore par le 3^e régiment de la Légion, le 1^{er} Spahis algériens, le 2^e et le 3^e régiment de Tirailleurs algériens.

Le service de la « Poste aux Armées », à qui est attribuée la série 500, est ainsi articulé :

- direction stationnée à Laverdure (Constantine) ;
- bureau centralisateur militaire (B.C.M.) stationné à Constantine ;
- bureau poste militaire (B.P.M. 509) qui était l'échelon arrière, stationné d'abord à Tébessa (Constantine) puis à Tunis desservant les
 - B.P.M. 501, affecté à la G.S.T.T,
 - B.P.M. 503 affecté à la Division de marche d'Alger,
 - B.P.M. 504 affecté à la Division de marche de Constantine,
 - B.P.M. 505, affecté à la Brigade légère mécanisée,
 - B.P.M. 506, affecté au commandement du 19^e corps d'armée stationné successivement à Biskra, Ouargla et Gafsa.

Les cachets à date de cette série sont caractérisés par le texte qui comporte le mot « Postes » au lieu de « Poste ».

La division de marche marocaine a continué à être desservie par le B.P.M. 414 de la série 400 affectée à ce territoire.

Le 7 mai 1943 la chute de Tunis marquait la fin des opérations alliées en Afrique du Nord ; 70 000 hommes d'origines et de religions diverses, mais parlant la même langue et animés du même amour pour la France, y avaient participé pour sauver son honneur bafoué dix-huit mois auparavant et avaient parsemé leur marche vers la victoire de 16 000 sacrifiés.

Cette victoire scellait également d'autres forces françaises venant d'ailleurs, celle du général Koenig : les Forces françaises libres (F.F.L.) qui avançaient depuis le Moyen-Orient et celles du général Leclerc qui avaient prix leur marche à Koufra.

Ces deux unités, après avoir utilisé dans un premier temps la Poste militaire anglaise, avaient organisé leurs propres services de « Poste aux Armées » rattachés à Londres :

- la première a utilisé les cachets à date des types suivants en service dans les diverses localités de leur stationnement : 1 à Beyrouth, 2 à Damas, 3 à Alep, 4 au Caire et 5 à Alexandrie ;
- la seconde n'a que les cachets F.F.L. 6 et B.P.M. 6 utilisés à Tripoli (Libye).



Le 3 septembre elle ont été intégrées dans la structure générale : la division Koenig devient la 1^{re} division de la France libre (1^{re} D.F.L.) et est affectée à l'Armée Juin alors que la Division Leclerc sera regroupée au Maroc pour constituer la 2^e division blindée (2^e D.B.) qui débarquera par la suite en Normandie.

D'autre part, le B.C.M. et les B.P.M. en service auprès de la D.A.F. étaient dissous en août pour être réorganisés au profit du Corps expéditionnaire français (C.E.F.) qui se préparait pour participer à la campagne d'Italie aux ordres du général Juin.

A la suite de la nouvelle situation qui s'était créée en Afrique du Nord, l'administration de l'ex-Fezzan italien était attribuée à la France, le commandement est d'abord desservi par le B.P.M. 56I et par la suite par un bureau civil de la classe Agence Postale qui utilise le cachet hexagonal classique avec l'inscription Sebha - Sud Tripolitaine.

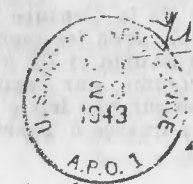


Bien qu'elles ne fassent pas partie du service de la « Poste aux Armées », il nous paraît opportun, avant de clore ce chapitre, de donner des indications sur la poste militaire des troupes alliées ayant combattu en Algérie et sur celle organisée dans les camps de prisonniers de guerre.

Les Américains avaient leur bureau central boulevard Thiers à Alger.

Chaque échelon de commandement, les grandes unités et les divers services étaient désignés par un numéro APO (Army Post Office), nous en connaissons près de 110. Les dates limites d'utilisation vont du 19 novembre 1942 pour l'APO 1 attribué à la 1^{re} division d'infanterie qui était l'élément de tête des troupes de débarquement, à mai 1946 pour l'APO 789 attribué à la base aérienne de La Sénia.

La plupart du courrier a été affranchi à 6 cents et a été oblitéré par les cachets à date des types suivants :



Peu de lettres ne sont pas affranchies et portent la mention « Free ».

Le timbre à 6 cents a été surchargé RF en Algérie, Tunisie, Maroc, Sénégal et Dahomey, cette surcharge étant différente d'un pays à l'autre ; pour l'Algérie il y a eu plusieurs types de surcharges : deux divers ont été imprimés à Alger, un à Bône et un autre à Oran, les plis ainsi affranchis et ayant voyagé réellement sont rares.

Les troupes anglaises comprenaient deux Armées : la 1^{re} ayant participé au débarquement et la VIII^e venant de Tripolitaine sous la conduite du général Montgomery. La base Post Office était installée à la gare maritime d'Alger et a utilisé presque 110 chiffres pour indiquer les secteurs postaux des diverses unités et services.



Le courrier des troupes canadiennes a été traité par la poste anglaise, qui a utilisé une vingtaine de chiffres différents des siens.

L'effondrement italo-allemand en Tunisie avait provoqué la capture d'un nombre de prisonniers dépassant toutes les prévisions d'où la nécessité d'aménager rapidement des camps un peu partout en Afrique du Nord.

Les Anglais n'ont administré que 16 000 prisonniers, ayant décidé d'en envoyer un grand nombre dans d'autres colonies et en particulier en Inde.

Les Américains, tout en ayant pris une mesure analogue en en envoyant une partie aux U.S.A., en ont administré près de 56 000.

Les Français en ont administré environ 43 000, distribués entre les dépôts suivants : I Géryville et IV Djelfa - Laghouat pour les hommes de troupe allemands et XII Tiaret pour les officiers ; III Boghari pour les Autrichiens ; V Le Kreider, VII Palat et VIII Carnot pour les hommes de troupes italiens et VI Saïda pour les officiers. De ces dépôts ils étaient très souvent détachés pour les rapprocher du lieu de leur travail mais, en tout cas, le courrier transitait toujours par le dépôt.

En plus des messages autorisés à être expédiés au moyen des cartes postales en franchise de divers types, dont celles de la Croix-Rouge, le décret du 5 février 1944 signé à Alger accordait également la franchise postale aux messages confiés au Bureau d'informations du Vatican dont le siège se trouvait 7, place Bresson à Alger. Par lettre du 12 avril 1944 la direction générale de la Poste militaire lui proposait un premier approvisionnement de 100 000 formules pouvant être réparti entre tous les bureaux de poste militaire par les soins du Bureau central militaire installé 1, rue Ernest-Renan à Alger.

Signalons enfin le service de la Censure militaire qui, pendant cette période, a utilisé un cachet ovale avec les mentions TA 316 à 318 à Alger, TB 319 à 321 à Oran, TC 323 à Bougie et TE à Bône. Souvent on rencontre d'autres bureaux de censure comme, par exemple, celui triangulaire avec croix lorraine et n° 2015 apposé sur une lettre oblitérée par Poste militaire B.P.M. 5 du 31 janvier 1944 et adressée à Tébessa.

Joseph DEL MATTO.
(A suivre.)